



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Objet : Convocation et ordre du jour du Conseil Municipal

Saint Julien, le 10/11/2025

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir, de vous convier par la présente, en application des dispositions des articles L2121-9 à 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra :

**Vendredi 14 novembre 2025 à 18h30
Salle du Conseil Municipal**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation secrétaire de séance
2. **Adoption du compte rendu de la séance précédente** en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT
3. **Finances :**
 - a. Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour le budget Principal et le Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement,
 - b. Budget Eau et Assainissement : Adoption de contre-valeurs des nouvelles redevances légales instituées par l'Agence de l'eau,
 - c. Budget Eau et Assainissement : adoption des valeurs des surtaxes pour 2026,
 - d. Décision Modificative n°1 du Budget Principal,
 - e. Modification de la délibération portant délégations du Conseil Municipal au Maire dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - f. Exonérations partielles de loyers pour les locations d'emplacements du Ponton de Saint Julien Plage,
 - g. Autorisation de prise en charge des frais de déplacement du Maire pour représenter la Commune au Congrès 2025 de l'Association des Maires de France,
 - h. Régularisation de décision de prise en charge des frais de déplacement du Maire pour représenter la Commune au Congrès de l'Association des Maires de France pour l'année 2022,

4. **Intercommunalité** : CCPV- Convention de servitude entre la Commune et la CCPV portant sur la DFCI n°Q20,

5. *Échanges et informations divers (Points non délibératifs)*

Merci de me communiquer le cas échéant vos éventuelles sollicitations de sujets d'échange et / ou questionnements en amont de la séance dans des délais permettant leur préparation.

Vous trouverez joints à la présente :

- *Un formulaire vous permettant de donner pouvoir en cas d'absence, pris en application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales*



Le Maire,

Emmanuel HUGOU

POUVOIR

En application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Je soussigné(e)

.....

Conseiller(e) Municipal(e) de la commune de Saint-Julien-Le-Montagnier

Empêché(e) d'assister à la séance du Conseil Municipal

du àh..... ;

Déclare donner pouvoir à :

.....

Pour prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint-Julien-Le-Montagnier, le

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer

Report de séance : le présent pouvoir conserve ses effets pour tous les autres jours suivants, auxquels cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Les pouvoirs sont remis au maire le plus tard en début de séance ou doivent être parvenus par courrier ou par fax (04.94.80.01.05) ou par courriel avant la séance du conseil

Les pouvoirs par courriel ou par fax devront être transmis avant midi le jour de la séance.